

Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2009)

Heft: 95: Brennpunkt : Reisen mit Parkinson = Point chaud : voyager avec Parkinson = Tema scottante : viaggiare con il Parkinson

Artikel: "Il est crucial de dire "OUI" à l'assainissement de l'AI!"

Autor: Dettling, Urs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Il est crucial de dire « OUI » à l'assainissement de l'AI ! »

Le 27 septembre, le peuple suisse se prononcera sur l'augmentation provisoire de la TVA destinée au financement additionnel de l'AI. Urs Dettling, président de l'association « pro AI », nous explique pourquoi il est crucial que cette votation aboutisse à un « OUI ».

Monsieur Dettling, vous êtes président de l'association « pro AI », qui réunit près de soixante organisations suisses des personnes handicapées et de la santé – dont Parkinson Suisse. Quels sont les objectifs concrets de « pro AI » ? Le Parlement a décidé lors de la session d'été 2008 d'adopter un train de mesures équilibré afin d'assainir les finances de l'AI. L'une des mesures-clés de cet ensemble est l'augmentation provisoire de la TVA. C'est pourquoi la modification constitutionnelle qui s'impose fera l'objet d'une votation le 27 septembre.

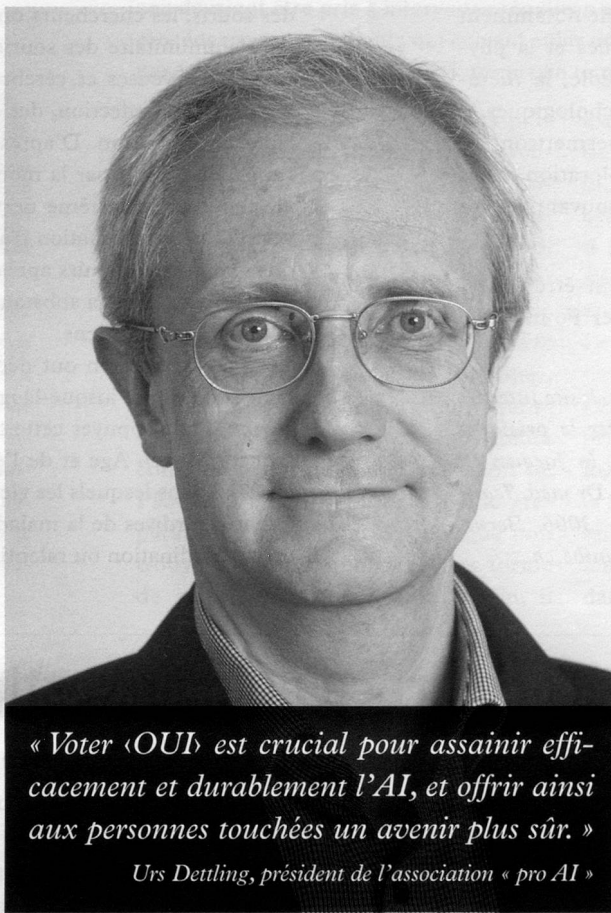
« pro AI », en tant qu'association des organisations suisses des personnes handicapées et de la santé, a été fondée dans le but de mener au nom de toutes les personnes concernées une campagne active autour de cette votation, pour qu'un « OUI » explicite sorte des urnes le 27 septembre.

Quels sont les objectifs concrets et le contenu du projet de financement additionnel de l'AI ?

L'une des mesures-clés de ce projet est l'augmentation provisoire de la TVA sur six ans. Cette hausse sera appliquée de manière proportionnelle : le taux d'imposition sur les denrées alimentaires augmentera seulement de 0,1 %, tandis que celui des produits de luxe sera majoré de 0,4 %. Cette augmentation provisoire et proportionnelle de la TVA permettra d'éviter que l'AI ne connaisse de nouveaux déficits au cours des prochaines années. Le Parlement propose en outre de créer un fonds de compensation dédié afin de séparer l'AI et l'AVS et d'empêcher que les dettes de l'AI ne vident les caisses de l'AVS. En effet, les déficits de l'AI sont notoirement financés par le biais de l'AVS à l'heure actuelle.

Quelle est la situation concrète de l'AI ?

Depuis 1993, l'AI est constamment en déficit. Début 2009, la montagne de ses dettes s'élevait à 13 milliards de francs. 4 millions de francs de nouvelles dettes s'y ajoutent chaque jour, soit près de 1,5 milliard de francs par an ! À défaut de recettes supplémentaires, cette montagne de dettes ne cessera de croître, mettant en péril le fonds AVS. Parvenue à un certain point, l'AI ne sera plus en mesure de remplir ses fonctions. La majorité au Parlement ainsi que les membres de l'UDC s'occupant des grands thèmes nationaux admettent que cette situation ne peut pas durer. Penser que les dettes qui s'accumulent quotidiennement peuvent être compensées par la simple suppression de certaines prestations est une chimère.



« Voter « OUI » est crucial pour assainir efficacement et durablement l'AI, et offrir ainsi aux personnes touchées un avenir plus sûr. »

Urs Dettling, président de l'association « pro AI »

Que se passera-t-il si l'AI n'encaisse pas de recettes supplémentaires ?

Si cela se produit, la facture de l'AI continuera d'augmenter d'environ 4 millions de francs par jour, et l'AI aura accumulé au moins 20 milliards de dettes d'ici à 2014 – aux dépens du fonds AVS/AI. Cela aboutira à une diminution des prestations tout à fait inacceptable. Rien que pour combler l'actuel déficit annuel, il faudrait par exemple supprimer 40 % des rentes AI !

C'est donc clair : un « NON » au financement additionnel de l'AI serait une catastrophe, car cela compromettrait l'exécution du mandat de prestations de l'AI tel que défini dans la Constitution.

En raison des mesures d'économie et du durcissement de la politique des rentes, certains de nos membres ont déjà un rapport tendu à l'AI. Pour quels motifs devraient-ils soutenir l'AI en votant « OUI » ?

Nous sommes face à un dilemme : de nombreux assurés parmi

les personnes handicapées ont eu de mauvaises expériences avec l'AI. Pourtant, dire « NON » au financement additionnel, c'est dire « OUI » à la pression politique sur l'AI et à un durcissement durable et objectivement injustifié de la pratique de l'AI. Dire « OUI » au financement additionnel, c'est dire « OUI » à l'AI et lui procurer le soutien nécessaire pour développer la pratique dans l'intérêt des personnes handicapées, et non à leur détriment.

Une AI forte est indispensable au bon fonctionnement de notre État économique et social. C'est pourquoi j'appelle toute la population – les personnes touchées, leurs familles, leurs proches et leurs connaissances – à s'engager pour une AI qui offre des perspectives professionnelles aux malades chroniques et aux personnes handicapées, pour une AI financée efficacement et apte à procurer aux personnes touchées des rentes leur permettant de mener une existence digne. Dire « OUI » le 27 septembre, c'est faire un choix d'une importance vitale.

Où peut-on se procurer de plus amples informations sur les activités de « pro AI » et sur le projet de financement ?

Notre association publie des informations sur le site www.proiv.ch, et nos collaboratrices et collaborateurs répondent volontiers aux questions de toutes les personnes intéressées. Nous sommes joignables à notre siège sis Frobürgstrasse 4, 4601 Olten par téléphone au 062 206 88 88 ou par courriel à l'adresse info@proai.ch.